

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURMIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
PHONIE
BY DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

L'Enquête sur le Panama.
Cornélius Herz.
L'Anarchiste François.

Après la Crise

Enfin nous allons cesser de piétiner. Les premiers résultats de la situation nouvelle sont déjà très apparents. Au lieu de tourner dans un cercle vicieux et de passer ses journées à écouter d'incohérents racontars, la commission d'enquête en prenant connaissance du dossier pourra être rapidement éclairée et dire si, oui ou non, des calomnies sans preuves ont été lancées. Lorsqu'elle possèdera le procès-verbal de l'autopsie de Nivillers, et aussi les documents qui sont encore sous scellés au domicile de M. de Reinach, elle sera à même de conclure et d'adopter à la Chambre une opinion dont personne ne pourra suspecter la valeur, étant donné que tous les partis sont représentés dans cette instruction minutieuse, peut-être à l'excès, mais nécessaire.

Les ministres ont compris que devant la gravité des accusations, devant le déchaînement des passions, aucun atermoiement n'était possible. Puisque nos adversaires se sont empressés de ramasser cette bonne pour la jeter à la face de la République, hésiter à procéder au lavage était une faute. Les scrupules les plus honorables des magistrats devaient disparaître devant la raison d'Etat. Je suis, pour ma part, convaincu que M. de Beaurepaire lui-même le comprend et que s'il a persisté dans son attitude, c'est plutôt par fidélité à une amitié que par un scrupule de légiste.

Le garde des sceaux, qui, dans cette occasion, a prouvé quelque courage, a certainement vu plus juste. Il s'est dit qu'à tout prix il est nécessaire d'en finir avec une campagne d'outrages qui passent par-dessus la tête des hommes, tous faillibles, hélas ! pour atteindre les institutions, et que pour cela le seul moyen était de faciliter la tâche de la commission d'enquête. L'exhumation pratiquée il y a quinze jours, les papiers inventoriés en même temps, le dossier communiqué à première réquisition, nous serions probablement aujourd'hui complètement fixés. Les prérogatives des magistrats valent-elles, en vérité, deux semaines d'agitation et des suspensions prolongées vis-à-vis des citoyens ?

Si quelquefois, en politique, la temporisation est un procédé utile, ce n'est pas lorsque, en traînant en longueur des secrets qu'il faudra finalement livrer quand même, on permet aux ennemis de laisser peser des soupçons sur un nombre indéterminé d'innocents. Impudemment on vous raconte à l'oreille qu'un tel et un tel pourraient bien avoir trempé dans l'affaire, et la calomnie poursuit son œuvre, s'accrédite, sans que les hommes accusés puissent même se défendre. L'enquête terminée, ce petit jeu sera fini. A chaque insinuation on pourra opposer un démenti, puisque la lumière aura été faite aussi complète que possible.

C'est donc un premier résultat, très appréciable de la situation nouvelle, que l'impulsion donnée à l'enquête par le gouvernement lui-même. La commission, qui doit avoir aussi le désir légitime d'en finir, n'a qu'à suivre cette impulsion et nous pourrions respirer un

peu lorsqu'elle nous aura dit ce qu'elle a vu, et qu'elle aura, s'il y en a, exécuté les coupables.

Une autre conséquence de la modification ministérielle n'est pas moins décisive. Voici la Chambre en état de poursuivre ses travaux et dès samedi elle a repris la loi sur le régime des boissons. Cette réforme si souvent promise, tant de fois préparée et toujours ajournée, deviendra bientôt, espérons-le, définitive. Encore un petit effort pour trouver les vingt millions qui manquent au budget et la Chambre aura réalisé une de ses promesses.

La loi de finances ne peut d'ailleurs être abordée sérieusement qu'après l'entente sur ce point. Le moment est venu cependant de l'aborder, ce fameux budget. Nous ne pouvons compter que son examen sera terminé avant le 1er janvier et les douzièmes provisoires sont, dès maintenant, prévus ; mais enfin, pour être retardé, cet examen n'en est pas moins obligatoire. Il l'est même d'autant plus que le budget de 1894, qui sera adopté avant le mois de juillet, ne pourra être autre chose que la copie du budget de 1893.

Les quinze jours de session qui restent en réalité seront surtout féconds si on comprend bien cette double face de la situation parlementaire.

D'une part, la commission d'enquête ayant tous les renseignements à sa disposition, menant rapidement ses investigations pour donner des conclusions, les clabaudiers seront bien obligés de se taire.

La Chambre, de son côté, reprenant ses travaux habituels, expédiant les lois pressantes, maintenant, par son exemple, le pays dans le calme dont certainement les adversaires de la République auraient voulu le voir se départir.

O. M.

La Politique

M. Goblet vient de saisir le Sénat de son rapport sur la loi, déjà adoptée par la Chambre, qui règle la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.

La commission sénatoriale, dont M. Goblet est l'interprète, n'a apporté au projet voté par la Chambre que des modifications de forme qui ne paraissent pas devoir soulever de discussion sérieuse.

C'est ainsi que la suppression de l'épithète « facultatif », accolée dans le titre du projet au mot arbitrage, semble fort bien motivée. Il est trop clair qu'il ne peut être question de contraindre les parties à l'exécution de la décision des arbitres.

Il est aussi raisonnable d'avoir supprimé l'obligation imposée aux parties de motiver leur réponse en cas de refus. Cette formalité ne pourrait avoir pour résultat que d'aggraver les relations entre les parties. Elle est, d'ailleurs, privée de sanction, puisque, en vertu du projet, le silence, au bout de trois jours, est interprété comme un refus.

On sait que la sanction toute morale que le projet donne à l'arbitrage consiste dans l'affichage de la demande en conciliation ou d'arbitrage, du refus ou de l'absence de réponse et de la décision du comité de conciliation ou des arbitres.

Un membre de la commission sénatoriale proposait une autre sanction. L'exécution de la sentence aurait pu donner lieu, de la part de l'une ou de l'autre partie, à une action judiciaire en dommages-intérêts.

M. Goblet donne, avec beaucoup de précision, le motif qui ne permet pas d'accepter une telle disposition. En me-

naçant à l'avance les ouvriers de dommages-intérêts dans l'éventualité où ils se refuseraient à exécuter la sentence, on prend le plus sûr moyen de les détourner d'accepter l'arbitrage.

La vérité est qu'on ne peut pas plus obliger les ouvriers à reprendre le travail s'ils ne le veulent pas, qu'empêcher le patron de fermer son usine et d'abandonner son industrie s'il lui plaît ainsi. « Il faut, dit excellemment le sénateur de la Seine, laisser à l'institution son caractère et attendre de la pratique et du progrès des mœurs les excellents effets qu'elle a produits ailleurs et qu'elle ne peut manquer de produire également dans notre pays. »

Le projet, tel que le présente M. Goblet, réalise une nouvelle amélioration à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir. S'il ne va pas, comme il nous paraît légitime, jusqu'à permettre aux femmes d'être arbitres dans les professions et industries où elle sont employées, elle les autorise du moins à faire, comme déléguées, partie des comités de conciliation. Tel qu'il est, le projet mérite assurément d'être adopté par le Sénat. La Chambre, nous en avons la certitude, ne lui fera pas ensuite attendre son approbation.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 12 décembre.

LE NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL

M. Tanon, conseiller à la cour de cassation, est nommé procureur général.

EN ALGERIE

Un journal algérien annonce, sous réserves, que le grand chef d'insalra aurait adressé une protestation contre la construction d'un fort à Hassinfield, au sud d'El-Goléa, en prétendant que le territoire lui appartient.

LA MISSION FRANÇAISE AU MAROC

Londres, 12 décembre.

On télégraphie de Fez au Times le 6 décembre :

La mission française a été reçue par le sultan le 3 décembre et a été invitée à un banquet le lendemain.

Les cadeaux officiels d'usage n'ont pas été échangés. On croit que M. d'Aubigny ait établi des rapports d'amitié personnelle avec le sultan, l'objet politique de sa mission n'a pas été atteint aussi complètement qu'on l'espérait.

MEETING ANARCHISTE A LONDRES

Londres, 12 décembre.

Un meeting des anarchistes de Londres a eu lieu hier à Trafalgar-Square. Les orateurs ont été unanimes à ne reconnaître dans la société que deux seules classes : les voleurs et les volés, et à démontrer la nécessité de supprimer les premiers. Il ne faut pas hésiter à recourir à l'emploi de la force. Le meeting s'est dispersé sans incidents. La police y assistait en force.

La Proposition Pourquery de Boisserin

Paris, 12 décembre.

M. Bourgeois s'est rendu aujourd'hui à la commission chargée d'examiner la proposition Pourquery de Boisserin tendant à donner des pouvoirs nouveaux à la commission d'enquête du Panama.

Le garde des sceaux a combattu la proposition dans toutes ses parties comme étant, en fait, inutile et comme étant, en droit, antijuridique dans certaines parties et inconstitutionnelle dans d'autres.

Le ministre étant parti, la commission s'est livrée à une assez longue délibé-

tion. Finalement, elle a adopté la proposition dont voici le texte :

Article premier. — La commission spécialement nommée pour la recherche des faits allégués dans la séance du 21 novembre, aura le droit de faire citer tous les témoins et de leur déférer le serment ;

Art. 2. — Le président de la commission d'enquête pourra déléguer, après décision de la commission, des commissions rogatoires enjoignant aux juges d'instruction d'opérer toutes saisies et perquisitions, de faire procéder à toutes recherches ou expertises sans exception, dans les formes prévues par le code d'instruction criminelle ;

Le juge d'instruction rendra compte de ses opérations et remettra les pièces saisies, documents ou rapports directement au président de la commission.

Art. 3. — La commission aura le droit d'exiger communication par dépôt entre les mains de son président de toute procédure criminelle ou correctionnelle sans exception suivie de jugement, relaxe ou condamnation, classée, sans suite ou encore en cours ;

Art. 4. — Le refus de comparaître et de prêter serment non légitimement excusé, constaté par procès-verbal de la commission transmis au parquet après citation nouvelle sans effet, sera puni par une amende de 100 à 500 francs. Les témoins, qui après avoir prêté serment auront sciemment allégué la vérité seront punis de la peine de 6 mois à 2 ans de prison ;

Les mêmes peines atteindront le coupable d'obstruction de témoins. Le faux témoignage sera acquis s'il n'a pas été rétracté avant le dépôt du rapport de la commission ;

L'article 373 du code pénal est applicable aux dénonciations calomnieuses envoyées à la commission d'enquête.

Ces délits seront prescrits par un an, à dater de la publication du rapport au Journal officiel.

Art. 5. — La commission d'enquête a le droit de recueillir lorsque la Chambre n'est pas réunie et même dans l'intervalle des sessions.

M. Pourquery de Boisserin a été nommé rapporteur de sa proposition.

CHAMBRE

Paris, 12 décembre.

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont vides, la plupart des députés arrivent en retard.

La Chambre va une fois encore essayer de mettre sur pied la réforme des boissons si ballottée.

M. Salis, qui a repris le rapport, défend l'élévation de 100 francs des droits sur l'alcool, élévation qui sera fortement combattue.

Quant à l'établissement des licences à Paris, c'est ajouter une chance de plus à l'échec final de la réforme.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte un projet de loi sur l'assistance médicale ; elle vote un projet régularisant divers crédits et revient au régime des boissons.

Le Régime des Boissons

M. Casimir-Périer, président de la commission du budget, fait connaître les propositions de la commission en présence du dernier vote de la Chambre. La commission, pour remplacer les ressources que la Chambre refuse de voter, propose de faire rentrer Paris dans le droit commun pour les licences : 125 fr. pour les commerçants en gros et 50 fr. pour les débitants. Elle propose en outre qu'il soit alloué de 150 fr. 25 et que les précédentes propositions de la commission n'élevaient qu'à 240 fr.

M. Camille Dreyfus, comme député de Paris, accepte la première proposition au point de vue politique aussi bien qu'un point de vue fiscal. Mais il combat l'augmentation du droit sur l'alcool.

M. Salis défend les propositions de la commission : elle n'a fait que se conformer à l'amendement Dreyfus lui-même qui proposait l'élévation du droit sur l'alcool à 259 francs. La commission et le gouvernement ont tout fait pour arriver à une solution ; il

ne faut pas que, par une manœuvre de la dernière heure et en abandonnant les amendements qu'on a soi-même présentés, on empêche la réforme d'aboutir. (Vifs applaudissements.)

L'article 28, sur les licences, tel qu'il a été modifié par la commission, c'est à dire étendant l'impôt à Paris est adopté. Deux ou trois mains se lèvent seules à la contre-épreuve.

M. Jourde propose un article intercalaire tendant à imposer les opérations de bourse au comptant d'une taxe égale au courtage des agents de change et d'une taxe double pour les opérations à terme. Il évalue à 25 millions le courtage annuel perçu par les agents de change.

M. Rouvier, ministre des finances, combat l'amendement. Il fait remarquer qu'une semblable mesure serait une singulière préface à la conversion. Il rappelle d'autre part que les valeurs mobilières sont en France déjà grevées. Il énumère les difficultés d'un projet de ce genre. Il ajoute que la commission du budget réservait cette opération pour équilibrer la réforme proposée par M. Brisson sur les frais de justice et d'enregistrement.

Enfin il fait remarquer qu'il est impossible de créer un impôt sur les opérations de la Bourse sans régler les conditions du marché. Il faudrait supprimer la coulisse ou le parquet.

M. des Rotours fait remarquer que la question que soulève son amendement n'est pas nouvelle : elle a déjà fait l'objet d'un rapport de M. de La Batut. Rien n'est plus simple que de prélever au profit de l'Etat sur les opérations de Bourse une taxe égale à celle qui est perçue au profit des agents de change.

M. Rivet, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien, déclare ne pouvoir voter l'impôt sur les opérations de Bourse dans les conditions où il est proposé. Ses amis et lui ne sont pas partisans de la réforme des boissons telle qu'elle a été votée jusqu'à présent ; ainsi ne sauraient-ils favoriser le vote final de cette loi, mais ils seront prêts à voter l'impôt sur les opérations de Bourse lorsqu'on voudra donner au produit de cette taxe une autre destination. (Très bien ! Très bien !)

M. Cornudet s'associe à cette déclaration.

L'amendement Jourde et des Rotours est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à un pointage.

La séance est suspendue à 4 h. 5 ; elle est reprise à 4 h. 1/2.

Le président fait connaître le résultat du pointage : votants, 444 ; pour l'adoption, 236 ; contre, 208.

L'amendement est pris en considération et en conséquence renvoyé à la commission.

M. Rouvier demande la continuation de la discussion. Il faut savoir, dit-il, s'il y a une majorité pour voter la surtaxe de l'alcool nécessaire en dehors même de la nouvelle ressource qui vient d'être mise à la disposition de la commission et qui peut être évaluée à dix millions. (Mouvements divers.)

L'extension des licences à Paris donnera deux millions. Restent huit millions à trouver, ce qui est possible si la surtaxe de l'alcool est portée à 245 francs.

Le ministre demande à la Chambre de se prononcer immédiatement sur ce chiffre qui est inscrit à l'article 29.

On saura ainsi si la réforme pourra être réalisée ou s'il faut y renoncer. (Applaudissements.)

M. Cunéo d'Ornano propose d'ajourner la discussion, mais la commission se rallie à l'avis du gouvernement, et la discussion continue.

L'article 29 comporte donc maintenant une surtaxe de 245 fr. et non plus de 256 fr. 25.

M. Déroulède demande le maintien du droit actuel, sauf à porter le droit sur les asiutiques à 300 fr.

M. Michon présente un amendement analogue, mais fixant à 350 francs le droit sur les liqueurs. (Interruptions.)

Ces propositions ne sont pas prises en considération.

Les autres amendements étant retirés, M. Cunéo combat l'article lui-même : c'est, dit-il, un nouvel impôt de 50 millions (dégrèvements) qui paralysera la production et frappera les consommateurs qui sont dé-

taxés. D'autre part, il n'y a pas là un dégrèvement, mais un simple déplacement de taxes.

M. Delmas veut parler, lui aussi, contre l'article 29, mais la clôture est prononcée et l'article 29 est adopté par 319 voix contre 225.

Le droit sur l'alcool est donc fixé à 245 fr.

M. Vilfeu combat l'article 30 qui fixe les droits d'entrée sur les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à 8 francs pour les villes de 4,000 à 10,000 habitants, 15 francs pour les villes de 10 à 30,000 habitants, 25 francs pour les villes de plus de 30,000 habitants et 30 francs pour Paris.

L'article 30 est adopté par 295 voix contre 223.

M. Turrel demande l'ajournement de la discussion de l'article 31 qui taxe l'alcool, contenu dans les vins autres que les vins naturels titrant plus de 10°/10, mais sur les observations de M. Salis, il n'insiste pas.

M. Cunéo combat l'article.

M. Brousse constate que si on vote l'article 31, il faudra maintenir l'exercice pour tous les vins supérieurs à 10 degrés 9, c'est-à-dire pour les meilleurs vins français, pour ceux qui sont l'honneur de notre vignoble. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Catusse, commissaire du gouvernement, répond qu'il est bien entendu que l'exercice est supprimé pour tous les vins ne dépassant pas 10 degrés 9, mais qu'il est maintenu pour ceux titrant plus de 10 degrés 9 (applaudissements ironiques) excepté les vins naturels.

Voix diverses. — Comment les reconnaîtrez-vous ?

M. Catusse. — Sans doute c'est une difficulté ; il faudra les vérifier en cours de route (exclamations). La régie aura le droit d'arrêter la marchandise pour prélever des échantillons. (Mouvements divers.)

M. Salis, rapporteur, contre ce droit à la régie qui, suivant lui, pourra seulement prélever des échantillons au moment du déchargement. (Exclamations ironiques.)

M. Rathier demande par quel procédé l'administration fera la distinction entre les vins naturels et les vins non naturels.

M. Rouvier répond que les douanes font tous les jours cette distinction. La difficulté ne sera pas plus grande pour les contributions indirectes.

Après des observations de MM. Cunéo et Turrel, M. Rouvier déclare qu'aucun ministre des finances chargé de faire rentrer 400 millions de droits sur l'alcool, ne renoncera au droit de surveillance sur la circulation des liqueurs : sans cela la perception serait impossible.

L'article 31 est adopté par 330 voix contre 178.

M. Le Cour présente une disposition additionnelle qui est repoussée par 287 voix contre 175.

Un amendement de M. de La Ferronnays est également rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, à 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 30.

SÉNAT

Paris, 12 décembre.

AVANT LA SÉANCE

En prévision de la séance d'aujourd'hui, les couloirs du Sénat présentent une animation inaccoutumée. Tout le monde s'entretient de l'interpellation Lacombe sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la commission d'enquête.

Un certain nombre de sénateurs, tout en désirant la lumière complète sur les affaires de Panama, se montrent cependant hostiles à la communication intégrale du dossier à la commission d'enquête, et voient dans cette mesure un empêtement des pouvoirs politiques sur les pouvoirs judiciaires. Mais nous devons reconnaître que la majorité des sénateurs républicains approuvent l'attitude prise par M. Bourgeois et le nouveau cabinet.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Le Royer.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 13 décembre

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

Et Baccarat, poussant un frais éclat de rire, fit entrer son ancienne amie dans son cabinet de toilette. La femme de chambre était sous les armes, attendant sa nouvelle maîtresse. Baccarat la renvoya. — Tu m'ajusteras bien, j'imagine, dit-elle en riant, toi qui as été femme de chambre. — Oui, certes, répondit la Saint-Alphonse, qui ne trouva point l'épigramme de son goût, mais eut l'esprit de sourire. Alors Baccarat ferma la porte, sur laquelle elle fit glisser une lourde draperie pour intercepter tout bruit extérieur. Puis elle s'habilla en causant et se servait, sans scrupule, des bons soins de son ancienne amie. — Ah ! dit-elle de ce ton léger et moqueur

qu'elle avait autrefois, tu as cru que Baccarat était morte ?

— Parle d'honneur ! je l'ai cru. — Eh bien, je ressuscite. — D'où viens-tu ? — Des antipodes de Chine. — Allons donc ! — Je veux dire des environs du Panthéon, ce qui est la même chose. — Bah ! — Oul, ma chère. — Tu vivais au quartier Latin ? — J'y ai vécu quatre ans. — Et... tu... aimais ? — Comme une bête. — O femme forte ! ricana la Saint-Alphonse.

— Mais, n... i... n... c'est fini. — Tu n'aimes plus ? — Plutôt la mort ! — Et tu songes à l'avenir ? — Ma petite, dit Baccarat avec gravité, j'ai soixante mille livres de rente que m'a laissées le baron d'O... — Crème de baron, fit Saint-Alphonse avec enthousiasme. — Le dernier des barons, murmura Baccarat avec un soupir. — Qui, l'autre ? — M. X... ? dit la brune pécheresse en riant.

— Mort, ma chère. — Suicidé ? — Non, il est marié. — Pauvre fille ! — Aussi, par la dame de pique ! s'écria Baccarat, je ressuscite !

— Sais-tu que, avec tes soixante mille livres de rente, tu peux te faire un paradis ? — Je le sais. — Devenir une femme sérieuse ? — Je le serai. — On trappa discrètement à la porte. — Entrez ! dit Baccarat. C'était la femme de chambre.

— Madame, dit-elle, il y a un vieux monsieur qui a un drôle d'air, et qui demande à parler à madame.

— Et la camériste tendit une carte. Baccarat y jeta les yeux et lut : André Tissot, teneur de livres.

C'était le nom que le vicomte Andrea avait pris dans la maison de commerce où il était, quelques jours auparavant, humble commis à quinze cents francs.

— Ah ! pensa Baccarat, je crois que Dieu est pour moi. Et elle dit : — Faites entrer dans mon boudoir et priez d'attendre.

Le boudoir de Baccarat était séparé du cabinet de toilette par un mur assez épais, et une porte qui fermait hermétiquement. Il était impossible, quand cette porte était close et recouverte d'une double portière, que du boudoir on entendit ce qui se faisait ou se disait dans le cabinet de toilette ; mais Baccarat se souvenait parfaitement qu'en ouvrant un placard pratiqué dans l'épaisseur du mur, et dont le fond était en briques sur champ (qu'on nous passe ce terme de maçonnerie), on pouvait entendre fort distinctement tout ce qui se passait dans le cabinet, fût-on assis à l'extrémité du boudoir.

Ce placard était de l'invention de Baccarat. Elle l'avait fait faire il y avait cinq ans, à l'époque où, fort jalouse du baron d'O... elle se plaisait à surprendre ses causeries intimes avec quelques amis qui, comme lui, l'attendaient au boudoir. Donc, après avoir donné l'ordre d'introduire M. André Tissot dans cette dernière pièce, Baccarat ouvrit le placard et y chercha un objet de toilette qu'elle ne trouvait point. Ensuite elle ouvrit le placard et y chercha un objet de toilette qu'elle ne trouvait point. Ensuite elle ouvrit le placard et y chercha un objet de toilette qu'elle ne trouvait point. Ensuite elle ouvrit le placard et y chercha un objet de toilette qu'elle ne trouvait point.

— Oui, disais-elle, je jette désidérément mon froc aux orties, je redeviens Baccarat comme devant.

— Tu as raison, ma chère.

— Si, d'ici à huit jours, je n'ai pas tourné huit ou dix têtes, j'y veux perdre mon nom.

— Tu ne le perdras pas, dit froidement la jeune femme.

— En voilà un temps ! continua Baccarat en riant aux éclats, un temps de bois de Boulogne et d'amusements... Si je ne vois pas tout mon monde aujourd'hui, c'est que je n'aurai pas de chance. Et Baccarat ajouta d'un ton plus confidentiel : — Voyons ! tu vas bien me mettre un peu au courant, n'est-ce pas ?

— Sans doute. — Que se passe-t-il dans notre monde ? Une femme qui revient du carrefour de l'Odéon ne sait plus rien, en vérité.

— Tu sais que Bellefontaine est morte ? — Bah ! d'amour ? — Non, de la poitrine. Baccarat laissa échapper un éclat de rire. — Arthur Cambry s'est marié... — Allons donc ! — Et marié en province. — Bon ! un homme à la mer. — Georgette a fait une fin. — Georgette... du Vaudeville ? — Oui. — Quelle est cette fin ? — Elle a épousé Mylord. — Mylord, dit Mylordement Baccarat, avait toujours eu la manie des héritages.

Madame de Saint-Alphonse se prit à rire. — Et puis ? dit Baccarat. — Mon prince est en Russie. — Depuis longtemps ? — Depuis un mois. — Reviendra-t-il ? — Par dienne ! ne suis-je pas là ? — C'est juste, et j'oubliais que tu es un fier aimant.

— Un aimant à remplacer avantageusement la pierre qui tient en équilibre le comble de Mahomet.

— Seulement, objecta Baccarat, au lieu d'attirer les gens vers le pôle, tu les en fait

— Bravo ! — Ah ça ! boussole de mon cœur, poursuivait Baccarat, ton prince aurait-il un ami ? — Veux-tu que je te présente un petit boyard des environs d'Odessa ? — Oui, dit l'enfant. — Nous le rencontrerons au bois, je suis sûre.

— Mais on l'attend ? je crois ? — Ah ! oui, dit Baccarat, dont la voix fut ravie par une nuance d'émotion. — Qui cela ? — Un homme vertueux. Il doit être au salon. Tu vas voir comme je vais poser avec lui. Et Baccarat ajouta : — Descends au salon et tiens-moi compagnie.

Sans attendre la réponse de madame de Saint-Alphonse, Baccarat ferma le placard. Le baronnet sir Williams, qui n'avait pas perdu un mot de cette conversation, n'attendit plus rien alors.

— Va, dit Baccarat, et envoie-moi la petite que tu as vue.

— Ah ! oui, la petite... Eh bien ? — Chut ! je te conterai cela en voiture. Mme de Saint-Alphonse sortit et, deux minutes après, tandis qu'elle rejoignait le baronnet sir Williams au boudoir, Sarah, qu'elle avait prévenue, entra dans le cabinet de toilette.

Quelques secondes avaient suffi pour faire subir une révolution complète à la physionomie et à l'attitude de Baccarat. Le sourire imple s'était abaissé vers le sol ; la courtoisie avait fait place à Mme Charmet. Et Mme Charmet était grave, pensive et elle allait tenter une expérience nouvelle pour arriver à connaître la vérité.

L'urgence est déclaré de projet de loi portant modification des articles 23 et 29 de la loi sur le recrutement de l'armée.

Le Sénat refuse de discuter immédiatement le projet de loi tendant à augmenter le nombre des décorations à accorder à l'armée de terre et de mer.

Interpellation Lacombe

M. Lacombe interpelle le gouvernement sur les résolutions qu'il a prises vis-à-vis de la commission d'enquête de la Chambre.

Après avoir rappelé les faits qui ont motivé la démission du ministre, l'orateur s'étonne que le nouveau ministre, composé des membres de l'ancien à l'exception de deux ministres, ait fait une déclaration ministérielle qui aurait pu être rédigée par un ministre Brisson.

M. Lacombe se plaint que son interpellation n'ait pas eu lieu avant que le gouvernement ait pris des mesures définitives. Il désapprouve certains passages de la proposition de M. Prinet, ainsi que la comparaison même de ce magistrat devant la commission d'enquête.

L'orateur reproche à M. Bourgeois d'avoir communiqué le dossier à la commission et d'avoir ainsi manqué à son devoir en remettant à des personnes qui n'ont nullement le caractère de magistrat un droit qui lui est conféré par la loi.

Le groupe d'amis qu'il forma obtint d'abord de M. Cochery la concession de téléphones dans Paris, concession qui fut bientôt revendue au Crédit mobilier avec une bénéfice considérable.

La combinaison la plus hardie fut celle de la Société fermière des réseaux téléphoniques. La Société des téléphones, dont il avait été le promoteur et qu'il avait vendue au Crédit mobilier, était présidée par M. May, de la banque Franco-Egyptienne, au moment où une prorogation de monopole était sollicitée par elle auprès de l'Etat.

Cornélius Herz intervint alors en faisant appuyer à son profit, et pour lui-même, une demande de concession qu'il opposerait ensuite à la Compagnie en exercice : et grâce aux influences politiques qu'il mit en jeu, il obtint du premier coup un incroyable résultat : le ministre des postes et télégraphes, M. Granet, refusa la prorogation demandée par l'ancienne Compagnie des téléphones et conseilla à celle-ci de s'entendre avec M. Cornélius Herz ! La cause semblait gagnée.

L'ancienne société était dès lors contrainte de recourir à M. Herz, qui retira aussitôt sa concurrence; puis, avec le docteur comme Conseil à vie, une « Société fermière des réseaux téléphoniques » fut formée avec une durée nouvelle de trente-cinq ans. Parmi les collègues du docteur américain, on remarquait MM. Jean Richard, Paul Vallerstein, Lazare Weiller et M. Léon Chabert, le titulaire des deux chèques de 325,000 fr. trouvés l'autre semaine par M. Thierrié en même temps que les chèques de deux millions de M. Cornélius Herz.

Ces statuts déposés le 29 juillet 1888 chez Me Lafont, notaire, attestent les privilèges exorbitants que M. Herz s'était attribués avec la majorité des actions et des parts de fondateurs, pour la prédominante intervention de ses amis dans les décisions victorieuses du gouvernement.

Le 25 juillet, le décret de concession préparé par M. Granet fut porté à Mont-sous-Vaudrey et signé par M. Grévy : mais une note parue le lendemain dans un journal dénonça la manœuvre et fit annuler le décret !

Le Conseil des ministres s'emut de cette révélation subite et décida que les Chambres seules avaient pouvoir d'alléger ainsi la sévérité du pays.

C'était l'échec : le docteur Cornélius Herz se désista alors publiquement.

C'est à Londres que M. Cornélius Herz a transporté le centre de ses affaires depuis la catastrophe du baron de Reinach.

L'hébreu n'est pas venue encore d'écrire la part considérable, prépondérante assurément, qu'il a prise dans cette terrible catastrophe.

Ce que l'on peut dire, parce que ces détails sont connus de tous, c'est qu'il a été intimement lié aux négociations que M. Jacques de Reinach était chargé de mener dans le Parlement et que les chèques de deux millions touchés par lui avaient une destination plus haute et plus large... Ils s'adressaient à d'autres personnes compromettant en tout cas d'autres noms que la commission d'enquête pourrait dévoiler avec un peu de flair ou de bonne volonté.

Ce qui est certain, c'est que le témoignage de M. Cornélius Herz serait infiniment précieux pour le récit des dernières heures vécues par M. de Reinach.

Le 19 novembre, veille de la mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de sa journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau, qu'accompagnait M. Rouvier ; M. Davès a raconté lui-même l'étonnement qu'il avait éprouvé en voyant cette nuit-là notre ministre actuel des finances et M. Jacques de Reinach sortant d'une maison de la rue Clémenceau-Marot.

C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès ; c'est quelques instants après les avoir quittés qu'il est rentré à l'hôtel de la rue Murillo et qu'il est mort : enfin, le soir même, ce corps fut conduit, le 20, à 3 heures, le docteur Cornélius Herz partait à Londres par le club train.

Pourquoi ces conférences suprêmes ? Pourquoi ces discussions dont on parle ? Quels sont les causes mystérieuses de ce départ soudain ?

Si le mort dont on est allé tracer le dernier sommeil dans la tombe glacée de Nivillers pouvait parler, si sa famille, dans sa douleur indignée, laissait s'éparpiller quelques papiers, que de révélations sortiraient, menaçantes ou vengeresses, se répandant sur un monde insoupçonné !

On assure qu'il y aurait six morts. Plusieurs arrestations auraient été opérées.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. M. de Kerdel dépose l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE L'ordre du jour Challemeil-Lacour ainsi conçu : « Le Sénat, confiant dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour », est adopté par 228 voix contre 14.

Le Sénat adopte un projet modifiant les articles de la loi militaire et s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 6 heures 20.

CORNÉLIUS HERZ

Le Figaro publie un long article sur le financier Cornélius Herz. En voici les principaux passages :

Parmi les nombreux personnages politiques, soupçonnés ou connus, qui ont rencontré « par hasard » le baron de Reinach aux alentours du Palais-Bourbon, le plus extraordinaire est peut-être M. Cornélius Herz. Je dis « peut-être », parce que le dossier complet n'étant pas encore publié, il ne faut décourager personne. Celui-là a touché à lui

seul 2 millions dans ces conciliabules séducteurs, tandis que les autres, humiliés désormais par ce contraste, semblent avoir été uniformément taxés entre 20,000 et 40,000 francs, suivant leur importance, leurs appétits ou leurs promesses.

M. Cornélius Herz est né en 1847, en Bavière, de parents allemands.

Après des débuts difficiles dans son pays, il s'embarqua pour le Nouveau-Monde, va étudier la médecine à Chicago, se fait recevoir docteur de la faculté de cette ville, puis s'établit à San Francisco. Mais la passion du changement l'emporta en France, et comme il se trouve parmi nous au moment de nos désastres de 1870, très loyalement il demanda à être attaché en qualité de chirurgien à l'armée de la Loire, ce qu'il obtint. Après la guerre, décoré au titre étranger, il rentre à Chicago et se fait naturaliser citoyen américain.

Telle est sa première apparition. Cinq années après, il était de retour à Paris, avec l'intention de s'y fixer et de brasser de grandes affaires d'électricité. Il s'installe dans un humble entresol du faubourg Montmartre, et, avec une faible commandite de 40,000 francs que lui fournit le docteur Soulaire, il cherche d'abord à exploiter les brevets d'un ingénieur allemand, M. de Werdemann, pour les lampes à gaz et à incandescence.

Ce petit homme, gros et court, dont le geste familier était de friser continuellement sa moustache, trouvait aussi, quand il le fallait, les appuis les plus puissants, les arguments les plus séduisants, et, pendant longtemps, dans son entourage d'affaires, nul ne lui a résisté.

Le groupe d'amis qu'il forma obtint d'abord de M. Cochery la concession de téléphones dans Paris, concession qui fut bientôt revendue au Crédit mobilier avec une bénéfice considérable.

La combinaison la plus hardie fut celle de la Société fermière des réseaux téléphoniques. La Société des téléphones, dont il avait été le promoteur et qu'il avait vendue au Crédit mobilier, était présidée par M. May, de la banque Franco-Egyptienne, au moment où une prorogation de monopole était sollicitée par elle auprès de l'Etat.

Cornélius Herz intervint alors en faisant appuyer à son profit, et pour lui-même, une demande de concession qu'il opposerait ensuite à la Compagnie en exercice : et grâce aux influences politiques qu'il mit en jeu, il obtint du premier coup un incroyable résultat : le ministre des postes et télégraphes, M. Granet, refusa la prorogation demandée par l'ancienne Compagnie des téléphones et conseilla à celle-ci de s'entendre avec M. Cornélius Herz ! La cause semblait gagnée.

L'ancienne société était dès lors contrainte de recourir à M. Herz, qui retira aussitôt sa concurrence; puis, avec le docteur comme Conseil à vie, une « Société fermière des réseaux téléphoniques » fut formée avec une durée nouvelle de trente-cinq ans. Parmi les collègues du docteur américain, on remarquait MM. Jean Richard, Paul Vallerstein, Lazare Weiller et M. Léon Chabert, le titulaire des deux chèques de 325,000 fr. trouvés l'autre semaine par M. Thierrié en même temps que les chèques de deux millions de M. Cornélius Herz.

Ces statuts déposés le 29 juillet 1888 chez Me Lafont, notaire, attestent les privilèges exorbitants que M. Herz s'était attribués avec la majorité des actions et des parts de fondateurs, pour la prédominante intervention de ses amis dans les décisions victorieuses du gouvernement.

Le 25 juillet, le décret de concession préparé par M. Granet fut porté à Mont-sous-Vaudrey et signé par M. Grévy : mais une note parue le lendemain dans un journal dénonça la manœuvre et fit annuler le décret !

Le Conseil des ministres s'emut de cette révélation subite et décida que les Chambres seules avaient pouvoir d'alléger ainsi la sévérité du pays.

C'était l'échec : le docteur Cornélius Herz se désista alors publiquement.

C'est à Londres que M. Cornélius Herz a transporté le centre de ses affaires depuis la catastrophe du baron de Reinach.

L'hébreu n'est pas venue encore d'écrire la part considérable, prépondérante assurément, qu'il a prise dans cette terrible catastrophe.

Ce que l'on peut dire, parce que ces détails sont connus de tous, c'est qu'il a été intimement lié aux négociations que M. Jacques de Reinach était chargé de mener dans le Parlement et que les chèques de deux millions touchés par lui avaient une destination plus haute et plus large... Ils s'adressaient à d'autres personnes compromettant en tout cas d'autres noms que la commission d'enquête pourrait dévoiler avec un peu de flair ou de bonne volonté.

Ce qui est certain, c'est que le témoignage de M. Cornélius Herz serait infiniment précieux pour le récit des dernières heures vécues par M. de Reinach.

Le 19 novembre, veille de la mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de sa journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau, qu'accompagnait M. Rouvier ; M. Davès a raconté lui-même l'étonnement qu'il avait éprouvé en voyant cette nuit-là notre ministre actuel des finances et M. Jacques de Reinach sortant d'une maison de la rue Clémenceau-Marot.

C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès ; c'est quelques instants après les avoir quittés qu'il est rentré à l'hôtel de la rue Murillo et qu'il est mort : enfin, le soir même, ce corps fut conduit, le 20, à 3 heures, le docteur Cornélius Herz partait à Londres par le club train.

Pourquoi ces conférences suprêmes ? Pourquoi ces discussions dont on parle ? Quels sont les causes mystérieuses de ce départ soudain ?

Si le mort dont on est allé tracer le dernier sommeil dans la tombe glacée de Nivillers pouvait parler, si sa famille, dans sa douleur indignée, laissait s'éparpiller quelques papiers, que de révélations sortiraient, menaçantes ou vengeresses, se répandant sur un monde insoupçonné !

On assure qu'il y aurait six morts. Plusieurs arrestations auraient été opérées.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. M. de Kerdel dépose l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE L'ordre du jour Challemeil-Lacour ainsi conçu : « Le Sénat, confiant dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour », est adopté par 228 voix contre 14.

Le Sénat adopte un projet modifiant les articles de la loi militaire et s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 6 heures 20.

LA GRÈVE D'HOMESTEAD

Mineurs et soldats empoisonnés par un cuisinier. — Six morts

New-York, 12 décembre.

Le bruit court que de nombreux ouvriers non syndiqués et des soldats de la milice, employés à protéger les usines Carnegie à Homestead ont été empoisonnés par un cuisinier. Celui-ci aurait fait des œufs ; il aurait déclaré qu'il avait mêlé le poison aux vivres préparés pour les ouvriers et la milice sur les instances des mineurs qui se sont mis en grève récemment.

On assure qu'il y aurait six morts. Plusieurs arrestations auraient été opérées.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 12 décembre.

Les membres de la commission d'enquête se sont réunis hier hors séance et ont ouvert un débat préliminaire sur les moyens de mener à bien leur tâche. Les uns ont exprimé l'avis qu'au lieu de frapper cette vase, il serait préférable de frapper quelques coupables et de clore l'enquête. D'autres estimaient qu'il y avait une haute moralité à tirer de l'affaire du Panama et qu'il fallait en profiter pour détruire les mauvais usages, assainir le monde des affaires, prémunir l'épargne, etc.

Après une longue discussion, les membres de la commission qui ne veulent pas laisser limiter leur mandat à un horizon parlementaire, ont résumé ainsi la portée et le but de leurs investigations : Il faut trouver les noms des corrupteurs. Quant au nom des corrupteurs, c'est l'affaire de la justice. Si le juge d'instruction s'est arrêté le jour où il a eu assez de preuves pour assaier ses poursuites, la commission d'enquête doit aller jusqu'au bout.

M. Souligoud

La Libre Parole, parlant de la comparution de M. Souligoud aujourd'hui devant la commission d'enquête, dit que M. Souligoud veut bien dire tout ce qu'il sait, de nombreux membres du Parlement et même plusieurs ministres actuels seraient, par-là, en très mauvaise posture.

Le Cas de M. Sarrien

On lit dans le Figaro :

Il y a depuis samedi, dans le monde parlementaire, un assez vil émoi. On s'étonne que M. Sarrien, qui fait partie de la commission d'enquête, ait accepté la délégation de ses collègues pour assister au dépouillement du dossier complet que M. Bourgeois va communiquer. Certes, on ne suspecte ni l'honorabilité ni la bonne foi de M. Sarrien, mais on sait que l'ancien ministre des postes, précédé de M. Granet et successeur de M. Cochery, a été le plus ardent protecteur de Cornélius Herz avant, pendant et après son passage aux affaires.

Or, Cornélius Herz étant un des principaux inculpés dans le dossier de l'instruction, il semble difficile que l'ancien ministre soit, pour son puissant ami à la fois juge et partie.

Il est donc probable que M. Sarrien se désistara de ses fonctions de juge avant l'ouverture du dossier.

La Communication du Dossier

Le résultat d'une communication du dossier de M. Herz, que le dossier judiciaire sera demain à la disposition de la commission dans le cabinet du procureur général.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

La commission d'enquête s'est réunie à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

M. Sarrien

M. Sarrien a fait la déclaration suivante à la commission en réponse à la note du Figaro de ce matin :

M. Sarrien n'a connu Cornélius Herz que comme ministre des postes en 1885 ; il ne l'a pas revu depuis. Il s'oppose au conseil à la concession proposée en faveur de la compagnie fermière des téléphones et Cornélius Herz a été si peu son ami qu'il n'hésitera pas à communiquer à la commission, s'il le désire, certains documents qui le concernent.

M. Asselin

M. Asselin, comptable, depuis 22 ans chez MM. Kohn et de Reinach, entendu le premier, déclare qu'il n'y a jamais vu de reçus signés d'hommes politiques.

M. Souligoud

M. Souligoud, ingénieur, entendu sur sa demande, fait la déclaration suivante :

Je suis accusé d'avoir voulu acheter la conscience de M. Chantagrel, d'ailleurs à un taux assez élevé. J'affirme formellement que j'ai n'aurais reçu aucun mandat de M. de Lesseps ; 2° n'aurais fait aucune proposition à M. Chantagrel.

J'ai prêté à celui-ci successivement, en 1885, et notamment en juillet, diverses sommes. M. Chantagrel ne craignait pas d'abuser de mon amitié et me remerciait en termes émus, comme le prouvent des lettres de lui. M. Chantagrel me doit encore plus de 40,000 fr. Quel étrange situation pour le corrupteur envers le corrompu !

Al-je pu me laisser aller à quelques plaintes déplacées dans une conversation familière après dîner ? Peut-être, quoique j'avoue ne pas m'en souvenir. Ce que j'affirme, c'est que je n'ai pas fait à M. Chantagrel la proposition qu'il a dite.

Et puis, ne serait-ce pas bizarre que je me sois adressé à lui seul parmi les membres du Parlement ? Je crois d'autant plus à la bonne foi de M. Chantagrel qu'elle est conforme à son intérêt électoral, mais c'est surtout son imagination qui a fait les frais de tout ceci et peut-être a-t-il transformé une simple plaisanterie en une légende de héros.

D. Lui avez-vous parlé du Panama ? — R. Oui, comme de toutes autres affaires, et parce que c'était l'objet des conversations de tout le monde.

D. Essayiez-vous d'influencer M. Chantagrel dans un sens favorable ? — R. Oui, j'ai pu le faire, car je croyais à cette entreprise.

D. Avez-vous entendu d'autres personnes ou un autre député ? — R. Personne.

D. Mais dans vos conversations plaisantes, avez-vous fait allusion à l'achat possible d'une conscience, d'un vote politique ? — R. A quatre ans d'intervalle, il est difficile de s'en souvenir, d'autant plus que M. Chantagrel était un ami intime que je voyais souvent. Peut-être ai-je dit ceci : La conscience d'un député coûte cher en ce moment.

Je connaissais M. de Lesseps bien avant 1888. J'avais en 1886 obtenu une publicité du Panama pour mon agence ; on a voulu me faire subir une réduction sur le prix convenu.

D. Connaissez-vous Arton ? — R. En novembre 1888, j'avais à la Chambre un plan de reprise des travaux à Panama par le Crédit Foncier ; Arton me fit appeler et me menaça de mettre obstacle à ce travail.

D. Avez-vous des actions du Panama ? — R. Oui, cinq ou dix en 1888 que j'ai d'ailleurs revendues.

D. Dans votre lettre vous dites que M. Chantagrel a exagéré ou dénaturé votre conversation ? — R. Je ne fais allusion qu'à une conversation possible. Je suis sur un mauvais terrain, je le reconnais, parce que j'ai pu me laisser entraîner à une mauvaise plaisanterie déplacée.

M. Bérard. — N'avez-vous pas écrit au Nouvelliste de Lyon ? N'avez-vous pas connu Ponet et ses hommes politiques ? —

R. Je n'ai pas collaboré au Nouvelliste. J'ai eu des relations avec Ponet.

D. Démontrez-vous l'entrevue avec M. de Lesseps dont nous a parlé M. Chantagrel ? — R. Absolument.

D. Vous connaissez M. de Lesseps ? — R. Oui, je vous l'ai dit.

M. Terrier. — Avez-vous des relations dans le monde parlementaire ? — R. Oui, mais je n'ai parlé de Panama à aucun député, et puisqu'on me cite M. Le Prevost de Launay, j'affirme sur l'honneur ne l'avoir jamais vu.

M. Bigot. — A quel titre veniez-vous dans la salle des Pas-Perdus en 1888 ? — R. J'y venais bien avant, parce que j'ai appartenu à la presse, où j'ai conservé des amis.

M. Bovier-Lapierre. — Où avez-vous écrit ? — R. A l'Yvignac des Alpes.

D. Connaissez-vous M. Legay ? — R. Non, je ne lui ai jamais parlé.

MM. Castelbon et Chabert

Avant l'audition de M. Souligoud, le président a donné lecture :

1° d'une lettre de M. Castelbon, liquidateur, qui affirme qu'il ne s'est jamais caché : il a touché un chèque de 20,000 f. pour services éventuels d'une personne très riche ; mais il ignorait que le chèque de 20,000 fr. provint de Panama. D'ailleurs, il se tient à la disposition de la commission.

2° D'une lettre de M. Chabert. M. Chabert affirme que les sommes payées par M. de Reinach étaient représentatives d'une part qu'il avait cédée dans une affaire. Il n'a rien remis à aucun membre du Parlement. N'étant pas commerçant, il n'a qu'une comptabilité personnelle et une comptabilité spéciale pour l'entreprise des freins. Ces comptabilités il les tient à la disposition de la commission qui pourra envoyer une délégation pour les examiner.

MM. Loreau et Bérard sont désignés pour cet examen.

M. Chantagrel

Après la déposition de M. Souligoud, M. Chantagrel est introduit. Le président lui donne communication de cette déposition.

M. Chantagrel. — Je maintiens absolument tout ce que j'ai dit, je n'ai aucun intérêt à travestir la vérité, tout au contraire. M. Souligoud m'a rendu service et j'aurais tort de l'oublier, mais il est bien vrai qu'il m'a proposé 300,000 francs, et ce qui prouve que c'était sérieux, c'est que M. Souligoud m'a proposé une entrevue avec M. de Lesseps et que je l'ai refusée.

D'ailleurs M. Souligoud a proclamé mon honnêteté auprès d'une personne dont j'ai des raisons de ne pas vous donner le nom en ce moment : je vous la ferai connaître plus tard.

D'ailleurs, j'y a eu jusqu'à des réserves dans mes déclarations. Je vous dirai tout. M. Souligoud m'a dit que M. Charles de Lesseps avait fait faire une enquête sur ma situation et que M. de Lesseps recevait une réponse négative s'écriant : « Tiens ! il y a encore d'honnêtes gens à la Chambre ! »

Tant pis pour M. Souligoud ! Il s'est mis dans une fautive situation ; je n'en suis pas responsable.

Pourquoi ne pas nommer l'interlocuteur de M. Souligoud ? — Il y a pour moi un intérêt majeur. Je voudrais tout d'abord m'expliquer avec M. le président.

D. Non, dites tout, tout de suite. — R. Eh bien, un jour Mme Souligoud m'a présenté chez elle à la directrice des postes de Villemonais en lui disant : « Voici un honnête député », et elle lui a raconté la fait, mais sans nommer son mari.

D. Avez-vous raconté ce fait à des députés ? — R. Oui, à M. Duchassaint, et peut-être aussi à M. Guyot-Dessaigne.

Confrontation

La commission décide de confronter M. Chantagrel et M. Souligoud. Ils sont alors introduits. Le président leur rappelle leurs dépositions.

M. Chantagrel déclare persister dans son affirmation.

M. Souligoud persiste dans sa dénégation.

M. Chantagrel affirme et M. Souligoud nie l'entrevue avec M. de Lesseps.

D. A M. Souligoud : Avez-vous entretenu quelques personnes de l'offre faite à M. Chantagrel ?

M. Souligoud. — Je n'ai tenu à personne des propos de cette nature, et je n'ai fait aucune offre de la part de M. de Lesseps, ni de la part d'une autre personne. Je généralise absolument ma réponse une fois encore : je dis que j'ai pu entretenir M. Chantagrel de l'affaire de Panama, qui était de grande actualité ; quant au reste, il n'a pu y avoir qu'une plaisanterie.

D. A M. Chantagrel : Pouvez-vous préciser l'endroit où la proposition vous a été faite ?

M. Chantagrel. — Oui, au chemin de fer. Laissez-moi ajouter qu'à mon âge on ne se méprend pas sur une plaisanterie. D'ailleurs, il y a la fait précis de l'entrevue refusée à M. de Lesseps.

MM. Guyot-Dessaigne et Duchassaint, entendus ensuite, affirment que M. Chantagrel leur raconta la proposition dont il avait été l'objet.

M. Schwetz

M. Schwetz, comptable de la maison Vian, est introduit ; il fait une déposition insignifiante. Il constate seulement que M. Chevillard aurait des tendances à exagérer tout.

M. Javal

M. Javal, ancien député, a entendu dire que des tentatives avaient été faites auprès de députés en faveur de Panama, mais il ne peut rien préciser.

La commission entendra demain contradictoirement MM. Vian et Chevillard.

L'ANARCHISTE FRANÇOIS

Paris, 12 décembre.

M. Athalin se montre, au reste, d'une amabilité particulière avec « son client » et lui permet, parfois, durant les interrogatoires, de fumer quelques cigarettes. Juge et accusé, magistrat et anarchiste font, en somme, excellent ménage.

Dans huit jours, pense-t-on, l'instruction sera close.

Voici les chefs d'accusation dont la cour va exciper pour faire comparaitre François devant elle, sans doute durant les quinze derniers jours du mois prochain.

Il est inculpé, comme le sont Bricou et la femme Delangle :

1er De complicité d'assassinat sur Véry et Hamonod ; 2° de complicité de tentative d'assassinat sur Lhérot ; 3° d'explosion du restaurant Véry.

LES CANDIDATES A LA DÉPUTATION

Paris, 12 décembre.

Voici, définitivement et officiellement, la liste des candidates aux prochaines élections législatives adoptée par la Ligue de l'émancipation des femmes, dont Mme Astier de Valsayre est secrétaire générale :

Hubertine Auclet, fondatrice de la Citoyenneté ; Renée Maréchal, directrice de l'Esprit de la femme ; Hermance Chatain, directrice de la Revue européenne ; Pauline Minck et Elise Odier, publicistes ; Noël Bertier et Florence Hubert, femmes de lettres ; d'Estoc, peintre et sculpteur ; Louise Barberousse, Hardoin et Gilberte Peroze, institutrices ; Jarrethou, ouvrière pour tailleurs, chevalier de la Légion d'honneur ; Sarah Bernhardt, artiste dramatique ; Lemelle, déportée de 1891.

Bien que choisies et désignées par la Ligue de l'émancipation des femmes, ces quatorze candidates n'ont pas voulu s'arrêter à ce titre, nombre fatal — n'ont pas encore toutes envoyé leur acquiescement. Mme Jarrethou est l'ancienne cantinière décorée pour faits d'armes. Quant à Mme Astier de Valsayre, elle déclare « toute candidature, dit-elle, faite de pouvoir tout faire et non pour un autre motif. »

LES OUVRIERS DES TABACS

Paris, 12 décembre.

MM. Rabier, Guillaumou, Lavy, Sibille, Clapot et Antide Boyer ont reçu, ce soir, au Palais-Bourbon, une délégation des ouvriers et ouvrières des vingt manufactures de tabac de France. La délégation a demandé aux députés de vouloir bien la présenter au ministre des finances.

M. Rouvier, informé de ce désir, s'est immédiatement rendu auprès des délégués qui lui ont fait part de leurs desiderata.

Il s'est étonné de l'abaissement de la limite d'âge pour l'admission à la retraite, l'amélioration des salaires, la fondation de crèches. Il se plaignait surtout de l'hygiène des ateliers et réclamait des améliorations.

Le ministre des finances a répondu qu'il examinerait ces demandes avec la plus grande bienveillance et avec le plus vif désir d'y faire droit dans la limite des ressources budgétaires. Il a ajouté que l'administration des finances témoignait des sentiments paternels à l'égard des ouvriers et ouvrières des tabacs.

M. Rouvier a déclaré qu'il avait été heureux de voir les ouvriers et les ouvrières des manufactures se grouper en syndicats ; il estime que ce groupement donnera plus de force à leurs revendications et leur permettra d'obtenir plus facilement satisfaction.

En terminant, le ministre a dit qu'il s'entretiendrait à bref délai avec les députés présents des diverses questions soulevées par la délégation.

Dépêches Diverses

Paris, 12 décembre.

MALADIE DE FRANÇOIS COPPÉE

L'Echo de Paris annonce que François Coppée est assez souffrant. Le jour de l'inauguration du buste de Théodore de Banville, M. Coppée ayant été son pardessus et son chapeau pour prononcer son discours, prit froid et contracta un rhume qui s'est transformé en bronchite.

deux candidats. Tandis que le même jour la réunion Reynaud ne comptait que les timorés et les réactionnaires.

VIOL ODIEUX A PIERRELATTE

Valence, 12 décembre. La gendarmerie de Pierrelatte vient d'arrêter et d'écrouter à la maison d'arrêt de Montélimar un nommé X..., propriétaire demeurant à Pierrelatte, accusé d'actes incestueux sur sa fille âgée de 15 ans.

Lyon

NOS ÉCHOS

Faisant droit aux nombreuses et fréquentes plaintes des voyageurs, la compagnie des tramways va, probablement à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, supprimer complètement les arrêts en cours de route faits à la requête d'un voyageur.

Cette innovation sera certainement accueillie avec faveur. Ainsi sur le parcours de la ligne Perrache-Brotteaux, on gagnera certainement dix minutes, ce qui est vraiment appréciable.

Puisque la compagnie est en veine de réformes, nous espérons qu'elle s'occupera de la question des abris où bûche d'attente, qui deviennent d'une urgence réelle, maintenant que les arrêts de route seront abolis.

Hier s'est ouvert à l'Hôtel-Dieu un concours pour une place de chirurgien des hôpitaux de Saint-Etienne.

Les postulants aux palmes académiques s'agitent... et l'ambition les mène. Quels se sont les élus du 1<sup>er</sup> janvier prochain? Nous ne pouvons pas le dire. En tous cas, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en ce moment toute démarche est inutile, la liste est close, l'instruction est archi-terminée.

L'armée territoriale. Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire dont les termes sont sévères pour l'armée territoriale.

A la suite de la dernière convocation des hommes de cette catégorie, un grand nombre d'armes ont été réintégrées dans l'état le plus déficieux.

Un pareil état de choses, dit M. de Freycinet, engage gravement la responsabilité des officiers sous le commandement desquels sont placés les troupes territoriales.

Outre les dépenses exagérées qui résultent d'un nettoyage tardif des armes, ce manque de surveillance a pour résultat d'habituer les soldats à négliger, en temps de paix, l'entretien nécessaire de leur armement, alors que les périodes d'appel ne peuvent se comparer, pourtant, aux difficultés que présentera cet entretien en temps de guerre.

Le ministre prescrit de notifier ce blâme aux chefs des corps signalés dans le rapport qu'il a reçu à ce sujet.

M. Mestre et sa troupe du « Chat Noir » nous quittent demain et donnent ce soir leur dernière représentation. Adieu la gaieté et le franc rire, adieu la bonne gaïolierie et les joyeux propos, ou plutôt au revoir; car ils vont dans le Midi, à Marseille et à Nice faire des provisions de soleil et nous espérons bien qu'à leur prochain passage ils nous en laisseront à Lyon quelques rayons.

Croirait-on qu'il existe en France une commune qui ne possède pas un seul cabaret? Cette commune phénoménale s'appelle Buc; elle appartient au territoire de Belfort et est distante de Belfort d'environ 6 kilomètres; d'après le dernier recensement elle a 187 habitants, tous agriculteurs et tous dans l'aisance.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Et le Tissage dans la Région lyonnaise

Le mouvement de protestation contre l'abaissement du droit sur les soieries fabriquées à l'étranger se continue dans notre région; nous donnons ci-dessous les noms des soixante-dix communes qui ont à ce jour, par la voie de leur municipalité, repoussé toutes modifications au tarif de douanes appliqués aux tissus étrangers depuis le 1<sup>er</sup> février 1892:

Charlieu, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Vougy, Saint-Hilaire, Villers, Passières, Rozier-Genz, Cuinzier, Belmont, Neuville, Monchal, Mussy-sous-Dun, Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Laurent-en-Briaonnais, Marcinay, Anglure, Tancon, Chauxvillies, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Maurice-Château-Neuf, Grandis, Saint-Martin-de-Lixy, Propières, Azelette, Les Abrets, Igérande, Cotancas, Jarnosse, Coublanc, Mailly, Chandon, Mailly, Pouilly-sous-Charlieu, Contourve, Boyer, Nandax, Corbelin, Lamure, Saint-Jay-de-Roches, Saint-Martin-du-Frêne, Ligny-en-Briaonnais, Fleury-la-Montagne, Chassey-sous-Dun, Vauban, Saint-Racho, Aringres, Saint-Clement-de-Vers, Beaumont, Montbrail, L'Arbresle, Mars, La Clayette, Longessaigne, Briennon, Saint-Julien-de-Jonzy, Melay, Dolomieu, Saint-Just-d'Avray, Fontcraux, Montrotier, Villechevâ, Tarare, Charanvielle, Le Pacardier, Bessenay, Fittin, Chimplin, Chambois, Caluire et Cuire.

Un certain nombre de municipalités d'autres communes sont en outre signalées à

notre commission comme devant très prochainement se prononcer contre le traité franco-suisse. Nous tiendrons les intéressés au courant de ces nouvelles délibérations.

L'Arbre de Noël des Alsaciens-Lorrains

La fête traditionnelle de l'Arbre de Noël aura lieu, cette année comme d'habitude, au Palais de la Bourse, le jour de Noël, 25 décembre, à 1 heure 1/2, avec les gracieux concours d'artistes de l'Opéra, du Grand-Théâtre, du Conservatoire, d'une musique militaire, etc.

Un sapin d'une taille respectable, chargé d'ornements et de jouets, projettera sur l'assemblée les feux étincelants de ses nombreuses lampes paternelles et le comité d'organisation déploie la plus grande activité pour donner à la solennité un éclat au moins égal à celui de l'an dernier; mais cela ne saurait suffire pour assurer le succès de la fête que la charité, unie au patriotisme, consacre à l'enfance; il est indispensable, de ce côté, le public se montre généreux comme par le passé et qu'il fournisse à l'œuvre l'appui moral et matériel dont elle a besoin. Aussi prions-nous instamment nos concitoyens de nous envoyer en grande abondance, et sans retard, des dons en argent ou en nature (espèces sonnantes, vêtements, livres, jouets, etc.), pour venir, instruire et divertir les cinq cents enfants de ces bons Français qui ont poussé l'amour de leur patrie jusqu'à abandonner pour elle la terre où ils sont nés et les tombes où reposent leurs pères.

Préparez d'adresser les dons aux dames patronesses, savoir:

M<sup>lle</sup> Diederich, quai des Brotteaux, 11; Edol, boulevard du Nord, 65; Ferriol, rue du Gard, 16; Franck, rue Saint-Dominique, 5; Gaisman, quai de Reiz, 3; Geneste, cours du Midi, 30; Georger, rue Bugaud, 72; Gerson, rue Sainte-Hélène, 27; Glonin, grande rue de Saint-Clair, 10; Gruber, quai des Brotteaux, 14; Heilmann, rue Pierre-Corneille, 9; Fritz Hoffner, cours du Midi, 33; Heuber, à la Trésorerie générale, cours Lafayette, 11; Laguerre, rue des Remparts-d'Almay, 29; de Lobstein, place Raspail, 10; Monner, cours de la Liberté, 10; Sritz, place de la République, 63; Thaller, rue Victor-Hugo, 13; Uimer, rue du Piâtre, 4; Jules Uimo, rue des Archers, 7; Georges Umdenstock, cours du Midi, 30; Vallet, quai de la Guillotière, 28; Walter, cours du Midi, 17; Wiedmann, cours Morand, 12, et chez le concierge de la Bourse.

Banquet de la Fanfare d'Oullins

La fanfare d'Oullins, cette brillante société musicale dont l'éloge n'est plus à faire, célébrait, dimanche, sa fête annuelle dans un grand banquet fort bien servi, dans une des salles du Casino.

Remarqué au milieu de l'assistance: MM. Normand, premier adjoint; Reynaud, conseiller général; Doreux, Reynaud, conseillers municipaux; Gaudry, secrétaire en chef de la mairie et un grand nombre de membres honoraires.

M. Fonrobert, maire d'Oullins, empêché bien content son gré, s'était fait excuser. Les honneurs ont été faits avec son tact et son amabilité actuelle, par M. Martinet, l'honorable vice-président de la Fanfare.

Ces agapes fraternelles ont été, est-il besoin de le dire, d'une gaité toute gaulesque. Après la période des toasts, un véritable concert et des plus artistiques a été donné. Citons tout particulièrement M. Fargues, le célèbre hautboïste, directeur de la fanfare; M. Carret, fort ténor, un des élèves les plus remarquables de M. Jourdan-Savigny; MM. Girard, Gambe, Demare, et Philibert, de la fanfare; et pour à tour, ont tenu l'assistance sous le charme de leur talent.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi 13 décembre, 343<sup>e</sup> jour de l'année. Nouv. lune le 19; Premier quartier le 28. Soleil: lever, 7 h. 48; coucher, 4 h. 1.

Obsèques de M. Bault. — Les funérailles de M. Bault, le regretté maire de la Demi-Lune, auront lieu demain mercredi, à 10 heures du matin.

Fanfare de la Mouché. — Dimanche a eu lieu le banquet annuel de la Sainte-Cécile donné par la Fanfare de la Mouché. A la table d'honneur avaient pris place MM. Gaudoin, vice-président; Peiffer, directeur; Remaguy, secrétaire; et Pithouin, membre. Après le banquet, nous avons pu applaudir de charmants artistes: citons spécialement MM. Githouy, Ballancat, Micoud, Viret, M. Pothier, Montbarbon, Schmitt, Guédier, Fontanelle.

On s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine; on fétera alors le succès que ne peut manquer de remporter cette société qui fait des progrès remarquables.

Acte de courage. — Hier, à une heure et demie, un cheval attelé à un camion des messageries s'est emporté sur le quai des Brotteaux, à hauteur de la place Morand.

De graves accidents ont pu être évités grâce au courage d'un dévoué citoyen, M. Emile Roux, secrétaire de la Compagnie maritime de sauvetage du Rhône, qui parvint à maîtriser l'animal, après avoir été traîné sur un parcours de plus de 200 mètres.

Toutes nos félicitations à ce courageux sauveteur, qui n'en est pas à son premier acte de dévouement.

Injures à l'armée. — M. Lafon, commissaire de police des Brotteaux, a fait écrouter sous l'inculpation d'injures à l'armée en la personne d'un officier supérieur et d'outrages et rébellion aux agents le sieur Jean-Louis Formet, 23 ans, appâteur, 5, rue Félix-Jaquier.

Cet individu, étant en état d'ivresse, causait du scandale en insultant les passants à l'angle des rues Suchet et Cuvier.

Les agents intervenus pour faire cesser ce désordre, furent frappés et n'auraient pu conduire au poste cet ivrogne s'ils n'avaient été aidés et secourus par un chef d'escadron de chasseurs à cheval et par trois soldats de cette arme.

Intulte de dire que le commandant a été gratifié par Formet de toutes les grossièretés qui lui venaient à la bouche. C'est ce qui a motivé son arrestation.

Accidents. — Mme Janin, 62 ans, 19, rue des Passants, a été renversée, hier, dans la rue Mercière, par une voiture conduite par le nommé Jules Perron, domestique, demeurant à Saint-Priest (Isère).

Cette dame s'est fait de légères contusions à la jambe gauche et au front. Elle a reçu les premiers soins à la pharmacie Lardet et a pu regagner son domicile.

A 8 heures du soir, M. Bernard, 60 ans, concierge, 8, cours Gambetta, a été renversé sur le côté au même nom, par la voiture de M. Piault, dentiste, rue de la Barre. Les contusions reçues par M. Bernard sont très légères.

An théâtre des Célestins, une jeune fille se trouvant en compagnie de ses parents, a été subitement indisposée pendant la représentation d'hier

M. le docteur Hyvert lui a prodigué ses soins, et ses parents ont pu la reconduire à leur domicile.

Un oubli. — Le sieur G..., rue de la Thibaudière, étant pris de boisson, était allé voir un de ses amis, M. Carron, 48, rue Paul-Bert.

Après son départ, la femme de ce dernier a pu constater que la montre en or de son mari avait disparu. Elle a tout lieu de croire que, en partant, G... a oublié de sortir de sa poche, la montre qu'il avait mise.

Arrestations. — Les agents de la sûreté ont arrêté le nommé François-Marie Gondret, 48 ans, domestique.

Cet individu était sous le coup d'un mandat d'amener délivré par le parquet de Versailles, pour vol.

Le commissaire de service à la Permanence a fait écrouer sous l'inculpation de bris de clôture, le sieur Puthon, 32 ans, marchand ambulancier, qui venait de briser la devanture du magasin tenu par le sieur Paypon, 4, rue Marignan, sous prétexte qu'il venait chercher sa femme.

Vol à la tire. — Mme Jeannot, couturière, 8, rue Jangot, a déclaré au poste de police de la Guillotière, que se trouvant sur le marché de ce quartier, un adroit flou lui avait volé son portemonnaie contenant 30 francs.

Coups et blessures. — Hier, à 11 heures du soir, le nommé Louis Maugin, âgé de 19 ans, corroyeur, 17, rue Saint-Isidore, a frappé sans provocation, au bal du Palais-d'Été, à Moulplaisir, la jeune Françoise Ternis, sans profession, âgée de 20 ans, 63, rue Charlé.

Ce brutal a été consigné à la disposition du commissaire de police de Villeurbanne.

Obsèques civiles. — Les amis et connaissances de M. Pierre Cousin sont priés d'assister aux funérailles civiles de Joseph Cousin, son fils, qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 2 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile, place Colbert, 1.

Les anciens militaires du 42<sup>e</sup> sont priés d'y assister.

Suppression totale des coteries. — Une première réunion, organisée sur l'initiative de la commission des 21, a eu lieu le 8 décembre à l'effet de réunir tous les arrondissements de Lyon en une commission définitive.

Plusieurs arrondissements étaient représentés. Le bureau fait appel à toutes les organisations syndicales et politiques qui sont partisans de l'effacement de la réunion qui aura lieu aujourd'hui mardi, café de la Petite-Auvergne, 11, rue Tupin.

Casino des Arts. — L'approche de la revue du Casino n'empêche rien au programme aussi bien choisi qu'intéressant: Le nain Millet et ses jolis perroquets; les Hacker et Lester, les acrobates cyclistes; Roux, l'homme aux deux cœurs; Henry et ses chiens maritimes; le couple Gaspard-Néva, Favart et Bassy, Bruny, etc.

A l'étude: Casino-Revue, revue de fin d'année.

Scala-Bouffes. — Malgré son succès, Kanjorwa ne donnera plus que trois représentations. Il est donc temps et grand temps d'aller l'applaudir dans ses délicieuses chansons de fin de siècle.

Citons dans la troupe l'amusant Gavinet II, M<sup>lle</sup> Canon, Delailler, les Caricis, etc., etc., sans oublier la Noce à Médison, une étourdissante opérette.

Ce soir, attraction nouvelle, les Léo's exécutent des comiques (singes et clowns), dont on dit beaucoup de bien.

Importamment, les Beyton's nègres blancs, et la gracieuse Martie Lys.

Cirque Rancy. — Nous avons à peine eu le temps de parler des débus de samedi dernier qu'un nous annonce déjà des numéros nouveaux pour samedi prochain; on nous signale dans le nombre M. Brennan, un équilibriste singulier qui a trouvé le moyen d'exécuter tous ses exercices en équilibre sur la tête avec une barre de trapèze comme seul point d'appui: voilà au moins de l'original et du nouveau.

Et qu'on vienne dire après que le cirque Rancy s'endort sur ses lauriers!

Théâtre Crassé (cours du Midi, côté du Rhône). — On ne saurait passer autre part une heure plus agréable qu'au théâtre Crassé. C'est en effet le temps que dure chaque représentation des tableaux vivants. Ajoutons qu'une chaleur des plus douces règne dans la salle, grâce à un système de chauffage des mieux compris, et que la moralité du spectacle est telle que la mère peut y conduire la jeune fille.

Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Aux Artistes

La Revue des Beaux-Arts publie, cette semaine, un intéressant article de Hector Boerne, qui sera goûté surtout des artistes lyonnais. Le numéro, vingt centimes. Abonnement, dix francs par an. Rédaction et administration, 466, rue Lafayette, Paris.

Bon toujours. — Meilleur marché encore. — Nouvelle et grande baisse de prix sur tous les produits pharmaceutiques.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Grâce au Quina Bruno les brouillards, à Lyon, Ne seront plus pour tous la maudite infection.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'Accident du tramway de Neuville. Le dimanche, 24 juillet dernier, deux trains de la compagnie des tramways de Neuville, se rencontraient au lieu dit du Vernay.

Au milieu des wagons brisés, une trentaine de voyageurs furent plus ou moins grièvement blessés.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

Réponse

Paris, 12 décembre.

Sous ce titre, la Justice publiera demain matin l'article suivant, signé Georges Clémenceau:

Le Figaro d'hier matin publie un article où je lis que « M. Cornélius Herz, ancien actionnaire du journal la Justice, se servit de ce journal pour lancer des combinaisons d'affaires qui, presque toujours, eurent une heureuse issue ».

Je donne à cette allégation le démenti le plus catégorique. Je mets la collection de la Justice à la disposition de tous, et je jure qu'on y trouve rien qui soit de nature à justifier cette imputation calomnieuse.

Je lis d'autre part dans le même article: « Le 19 novembre, veille de sa mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de sa journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau qui accompagnait M. Rouvier, et plus loin: « C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès ».

Voilà la vérité: le baron de Reinach et M. Rouvier se sont présentés successivement chez moi à 3 heures après-midi; le concierge leur a répondu que j'étais à la Chambre et ils sont partis.

En effet, je suis arrivé au Palais-Bourbon à 4 heures 1/2, et j'y ai passé toute l'après-midi. Vers 4 heures, M. Rouvier m'a abordé dans la salle Casimir-Périer, et m'a dit qu'il s'était présenté chez moi une heure auparavant. Il m'a fait connaître que le baron de Reinach était allé par la campagne qu'on menait contre lui, qu'il était venu lui déclarer qu'il fallait à tout prix faire cesser les attaques de certains journaux, que c'était pour lui une question de vie ou de mort.

Il n'y avait qu'un moyen d'obtenir ce résultat, avait dit M. de Reinach, c'est que M. Rouvier vînt bien l'accompagner chez M. Cornélius Herz, pour joindre ses instances aux siennes. Il affirmait que M. Herz pouvait mettre en jeu certaines influences et faire cesser ces attaques.

M. Rouvier me dit alors qu'il voulait bien, étant donné l'affolement de M. de Reinach, lui rendre ce service, mais qu'il ne pouvait faire la visite demandée que s'il avait un témoin. Il me demanda d'être ce témoin. J'acceptai.

A sept heures, j'arrivai chez M. Herz où M. Reinach et M. Rouvier arrivèrent presque en même temps. La conversation ne dura pas dix minutes, car dès les premières paroles, M. Herz déclara qu'il était hors d'état de rendre le service qu'on lui demandait. Sur un renseignement inexact qu'on lui avait donné, il avait laissé entendre précédemment à M. de Reinach qu'il pourrait peut-être agir dans le sens que souhaitait celui-ci, mais il avait reconnu depuis que c'était impossible. M. de Reinach écouta ces paroles presque sans mot dire, se tournant vers moi, il me supplia de l'accompagner immédiatement chez M. Constans, qui au dire de certains journaux, pouvait avoir une influence sur l'une des personnes qui l'attaquaient. Je consentis.

Une demi-heure après, nous étions rue des Écoles d'Artois. M. Constans manifesta son étonnement à M. de Reinach, et nous déclara avec une extrême énergie qu'il n'avait aucune action directe ou indirecte sur les personnes qui menaient cette campagne.

Cinq minutes après, nous quittons M. Constans. Dans la rue, je me séparai de M. de Reinach. Il me dit: « Je suis perdu! Je ne l'ai plus revu ».

Signé: G. CLÉMENCEAU.

UN MEETING A PROPOS DE PANAMA

Paris, 12 décembre.

Un meeting de protestation contre les scandales de Panama a été tenu, ce soir, salle Wagram, sous la présidence de M. Keller, ancien député réactionnaire. Deux mille personnes y assistaient, dont plusieurs députés et conseillers municipaux réactionnaires.

M. Keller a prononcé un discours, dans lequel il a dit qu'il était du devoir de tous les partis de défendre l'honneur national.

M. de Lamarzelle, député également réactionnaire, a soutenu que le gouvernement devait sauver l'œuvre de Panama, et il a réclamé le châtiment des corrupteurs.

Plusieurs autres discours ont été prononcés. Les socialistes, nombreux dans l'assistance, ont causé, à diverses reprises, un grand tumulte qui a produit plusieurs bagarres. A un moment donné un pétard a éclaté sous la tribune, produisant une assez vive panique, et la séance a dû être levée sans le vote d'aucun ordre du jour.

Une nouvelle Affaire Seliverstoff

Saint-Petersbourg, 12 décembre.

Une dépêche de Tashkent annonce que le général Drozowsky a été assassiné dans sa chambre.

Le général, qui était président du conseil de guerre de Tashkent, avait récemment condamné plusieurs nihilistes. C'est ce qui porte à croire qu'il a dû être victime d'une vengeance politique.

Les soupçons se portent sur un condamné qui vient de s'évader de la Sibérie. Le crime a été commis dans des circonstances presque analogues à celles qui ont marqué la mort du général Seliverstoff à Paris.

LA SOCIÉTÉ DECAUVILLE

Paris, 12 décembre.

Le tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer la nullité de la Société Decauville. M. Moreau a été nommé liquidateur judiciaire.

Le jugement a été rendu à la requête des actionnaires, mais on leur a refusé les dommages-intérêts qu'ils réclamaient.

UN NAUFRAGE

Guernsey, 12 décembre.

Le navire « l'Espérance » de Lannion a fait naufrage près de la baie de Cobo. Tout l'équipage a péri sans qu'on puisse lui porter secours.

UN DRAME DANS UN ASILE

Birmingham, 12 décembre.

Samedi soir, pendant que des amateurs donnaient dans un asile d'aliénés une représentation, un fou considéré comme nullement dangereux a brisé le crâne à deux autres fous et il allait en tuer un

troisième quand le concierge attiré par le bruit intervint et put s'emparer du forcené.

Pendant que ce drame s'accroissait à l'intérieur de l'asile, la représentation continuait absorbant l'attention de tout le monde.

UNE BAGARRE — TRENTE BLESSÉS

Gand, 12 décembre.

Dans une bagarre, il y a eu une trentaine de blessés, dont cinq parmi la police.

Trois policiers ont été blessés grièvement.

UNE ÉMÉUTE A GAND

Gand, 12 décembre.

Ce soir, à l'issue d'un meeting socialiste donné à la salle Montparnasse, les socialistes ont tenté de former une manifestation dans la rue.

La police étant intervenue pour les empêcher, les socialistes ont frappé les agents à coups de poignards, de marteau et ont tiré des coups de revolver. Trois agents ont été grièvement blessés, et l'adjoint du commissaire de police a reçu une balle dans la cuisse.

C'est devant le cercle catholique que la bagarre s'est produite. La gendarmerie et la troupe ont été mandées en toute hâte, et de nombreux socialistes ont été arrêtés.

Le cercle catholique est transformé en ambulance. En ce moment tout est calme.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 12 décembre 1892

3 0/0 . . . . . 99 55  
Priorité ot. . . . . »  
Italien . . . . . 93 52  
Turc . . . . . 21 92  
Extérieure . . . . . 64 25  
Egypte 6 0/0 . . . . . 497 18  
Banque 3 1/2 . . . . . Lots Turcs . . . . . 91 50  
Banque . . . . . Banque ot. . . . . 596 87  
Otto. cons. . . . . Alpines . . . . . »  
Russes cons. . . . . De Beers . . . . . »  
Orient . . . . . Hongrois . . . . . 96 68  
Rio-Tinto . . . . . 418 12  
Douanes . . . . . »

Finale.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SI VOUS TOUSSEZ

PRENEZ DES

Pastilles Géraudel

TRIBUNE DES COMITÉS

La Fédération des Forces socialistes rappelle au nom des sections municipales, que les conseillers municipaux de la Concentration du III<sup>e</sup> arrondissement ont pris l'engagement de rendre compte de leur mandat en réunion publique électorale, samedi, 17 courant, à 8 heures du soir, salle du Chapeau Rouge, 47, grande rue de la Guillotière.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Rendement de compte des conseillers municipaux du III<sup>e</sup> arrondissement; 2<sup>o</sup> Questions diverses.

Il sera perçu 15 centimes pour frais d'organisation.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Sou par jour. — La réunion électorale annoncée pour le 15, est renvoyée au dimanche 18 décembre, à 2 heures du soir, au siège, rue Romaine, 15.

Les socialistes sont instamment priés d'y assister.

Alliance lyrique et chorégraphique. — Ce soir, à 9 heures, réunion extraordinaire. Communication très importante.

L'Alliance lyonnaise (l'anfare du deuxième arrondissement). — L'assemblée générale convoquée pour le dimanche, 11 décembre dernier n'ayant pu aboutir par une quantité d'excuses imprévues, est renvoyée au jeudi, 15 décembre, à 8 heures du soir très précises; présence obligatoire pour tous les sociétaires honoraires et exécutants.

Il y aura répétition pour la fanfare.

Comité de la Jeunesse socialiste. — Le Comité invite tous les jeunes citoyens à assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

GYMNASTIQUE ET TIR

La Sentinelle. — Dans son assemblée générale annuelle, tenue le 11 courant, cette société a procédé au renouvellement de son conseil d'administration.

Ont été élus: MM. J. De la Perrière, président; J. J. Boyet, vice-président; Willard, secrétaire; Goujon, secrétaire-adjoint; Gauthier, trésorier; Girard, trésorier-adjoint; Torrel, Duquaire, Parisis, F. Guillard, administrateurs; L. Pécuin, moniteur général; Chevalier, moniteur général adjoint; Rivier, porte-drapeau.

Tribune Ouvrière

Syndicat des travailleurs des chemins de fer, réseau P.-L.-M. (section d'Oullins). — Les citoyens appartenant ou ayant appartenu à la section sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 6 heures 1/2 du soir, brasserie du Chemin de Fer, rue de la Gare, 13.

Ordre du jour. — Compte rendu financier; nomination d'un secrétaire trésorier; réorganisation de la section sur de nouvelles bases; questions diverses.

Bourse du Travail. — Aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, réunion de la commission exécutive.

